



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-276

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-06-09-00328 - Arrêté DOS-GRHH-2026-115 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) (3 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-07-02-00001 - ARRÊTÉ du 2 juillet 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne (1 page)

Page 6

**ARRETE DOS-GRHH-2026-115
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL (NORD)**

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-95 en date du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) (Mme Sandrine Williaume) ;

Vu la décision du 18 mai 2026 portant délégations de signature de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel, notamment la désignation de Madame Mélanie OBOIS en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et de Madame le docteur Martine MAHIEU en qualité de représentante de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au

recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Bailleul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 09 juin 2026

Pour la directrice générale par intérim et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-115)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jacques GREMBER, maire de Bailleul, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre GRANDGENEVRE, représentant de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Marie SANDRA, représentante du président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Martine MAHIEU, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mélanie OBJOIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Dominique WALLAERT, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Nicolas LEFEBVRE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel BROUCQSAULT (au titre de l'union départementale des associations familiales - UDAF du Nord), en qualité de représentant des usagers désignés par le préfet du Nord, et un(e) autre représentant(e) des usagers en attente de désignation par le préfet du Nord.

**ARRÊTÉ du 2 juillet 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales de l'Aisne**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la CAF de l'Aisne en date du 2 juin 2026 ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 31 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Suppléants :

- Siègne vacant (*en remplacement de Mme Céline ZIZEK*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 2 juillet 2026

La cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale


Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.